

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT VÉRIFICATEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 9 juin 2026 à 19h00, la trésorière déposera le rapport financier ainsi que le rapport des auditeurs externes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19)*.

Donné à Charlemagne ce 27 mai 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 27 mai 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 27 mai 2026.

Donné à Charlemagne ce 27 mai 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière